

Editorial

1

**Dossier :
Du bon usage
du sac jaune**

2

**Petit rappel sur le
« Point Vert »**

3

**Retour sur le
Grenelle de
l'environnement**

3

**Un Souffle
de conseils**

4

**Trions logique !
Vert et verre**

4

**Ici aussi
on trie**

4

**Le Téléthon
de Sud Rhône
Environnement**

4

sommaire

Pendant l'été, le Parlement a adopté la loi dite Grenelle de l'Environnement qui organise pour les 20 ans à venir, les actions que nous devons tous mettre en œuvre pour protéger la Planète. En matière de déchets, plusieurs axes visant à la réduction des déchets et à l'amélioration du recyclage ont été affirmés.

Cela doit nous inciter à être encore plus vigilant sur la qualité de notre sac jaune et de la collecte sélective. C'est un élément incontestable de maîtrise des coûts et d'amélioration des différents tris que nous vous proposons.

Sud Rhône Environnement restera toujours à votre service pour vous accompagner dans cette démarche éco-citoyenne. Nous ne doutons pas que, même à l'approche des fêtes, vous resterez attentifs à ces objectifs, qui peuvent revêtir parfois un volet humain indéniable.

Bonnes Fêtes à tous.

Hélène Deydier

Présidente du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement

Nos services ont déménagé mais restent à votre disposition pour tout renseignement ou question concernant le tri et le traitement des déchets.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez aussi nous retrouver sur internet à l'adresse ...

- **Courrier :**
 - Sud Rhône Environnement
 - 3 av. de la Croix Blanche
 - BP 134
 - 30302 Beaucaire Cedex
- **Téléphone :**
 - 04 66 59 06 51
- **Courriel**
 - srenv.selectif@wanadoo.fr

www.sudrhoneenvironnement.org



édito

Sacs jaunes : "Peut mieux faire..."

Lors de nos différentes actions, nous constatons des erreurs de tri récurrentes. Aussi, ce dossier vous rappelle de nombreuses informations qui vous aideront au quotidien à mieux trier par exemple en remplissant vos sacs jaunes uniquement d'emballages recyclables. ...

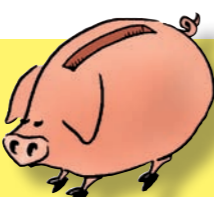
Mais qu'est-ce qu'un emballage ?

Un emballage permet, avant tout, de stocker, transporter et manipuler facilement des produits en les protégeant et en leur assurant une bonne conservation. S'il vous informe de la composition du produit, de son prix et des conditions d'usage, il essaie de vous attirer et tente de vous séduire par sa forme, ses couleurs, ses matériaux... et finalement malgré tous ses efforts l'emballage quel qu'il soit se retrouve très vite dans votre poubelle.

Le sac jaune vaut de l'or

Les sacs jaunes valent de l'or pour notre environnement car leur recyclage permet de :

- préserver les ressources naturelles en limitant les prélèvements de matières premières dans la nature (pétrole, bois, minerai de fer, bauxite...).
- réaliser des économies d'énergie lors de la production de nouveaux emballages.
- limiter la quantité de déchets enfouis.



Grâce à vos efforts quotidiens vous permettez d'alléger les coûts de traitement de vos déchets.

En 2008, une tonne d'emballages recyclables triés dans les sacs jaunes permettait de réaliser 218,68 € d'économies.

Astuces de Tri

Améliorer vos gestes de tri grâce à quelques astuces, c'est très facile. Pour cela, nous vous invitons donc à :

- **Vider vos emballages** de leur contenu avant de les mettre dans le sac jaune
- **Ecraser vos bouteilles** plastiques pour gagner de la place et laisser les bouchons vissés sur les bouteilles afin qu'ils soient recyclés (photo 1).
- **Aplatir les cartons** et les briques alimentaires (2)
- **Ne pas imbriquer plusieurs emballages**, même de matière identique.



Car lors de la collecte, ceux-ci sont écrasés, il est alors impossible de les séparer pour les trier et donc de les recycler (3).

Peu de plastiques vont dans le sac jaune

Seuls les bouteilles, flacons et films plastique sont recyclés si vous les déposez dans vos sacs jaunes.

Pensez à consulter votre guide du déchet. **Attention**, les déchets volumineux en plastique tels que :

- mobilier de jardin, ...



- pots de fleurs, seaux, bassines, cintres ...
 - matelas gonflables, jouets ...
 - tuyaux d'arrosage, gaines électriques, ...
- vont en déchèterie.

Pas de papier dans le sac jaune

Journaux, revues, publicités... ne sont pas des emballages et gênent énormément le travail des trieurs. Ils ne vont en aucun cas dans le sac jaune. Ils doivent être déposés dans les colonnes bleues.

Ainsi, vous permettez leur recyclage et réalisez des économies sur le coût de traitement de vos déchets car cette filière est soutenue par un éco organisme appelé Ecofolio.



Bientôt Noël, faites un cadeau à notre environnement.

- Noël arrive à petits pas.
- Après, avoir ouvert vos cadeaux, n'oubliez pas de déposer vos papiers cadeaux dans les colonnes bleues, les films plastique et les petits cartons dans les sacs jaunes, les gros cartons et le polystyrène en déchèterie dans les bennes qui leur sont réservées.



En 2008, le traitement d'une tonne de papier mise dans le sac jaune ou dans le RESTE coûtait 78,89 € alors que la collecte et le traitement d'une tonne de papier, déposée dans les colonnes bleues, coûtaient 34,59 €. Soit une économie de plus de 44,30 €.

Petit rappel sur le « Point Vert »



Le « Point Vert » apposé sur un emballage indique que l'entreprise responsable de la mise sur le marché du produit emballé contribue financièrement au programme de collecte, de tri et de valorisation des déchets d'emballages ménagers. Cette contribution financière est reversée par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Adelphe) aux collectivités locales assurant le tri des déchets.

Les restitutions perçues varient en fonction du tonnage d'emballages triés et de la qualité du tri.

Contrairement à ce que certains médias affirment, le « point vert » présent sur la majorité des emballages ménagers ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Seuls les emballages recyclables désignés par votre guide du tri et votre aide-mémoire sont à déposer dans le sac jaune.



Retour sur le Grenelle de l'environnement

La loi du 3 Août 2009 a pour but de mettre en œuvre le Grenelle de l'Environnement I. Celui-ci vise notamment à développer la seconde vie des déchets (valorisation matière, réutilisation, recyclage) et à minimiser l'impact environnemental de la gestion des déchets.

Ainsi, l'article 46, propre aux déchets, fixe les objectifs suivants :

- Diminuer la production de déchets ménagers de 5kg/hab./an pendant les 5 prochaines années.
- Recycler 75 % des emballages ménagers d'ici à 2012 (63% sont déjà recyclés en 2008).

Il est donc nécessaire de poursuivre, ensemble, nos gestes quotidiens pour atteindre les objectifs qui nous sont fixés.

Petite révision : les emballages recyclables allant dans le sac jaune



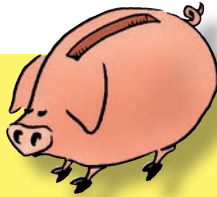
Trions logique !

Vert et verre



Le RES.T.E. (RESidus des Tris Effectués) ou sac gris, sert à la fabrication d'un éco-compost ménager destiné à l'agriculture.

Les emballages en verre, déposés dans ces sacs, se brisent et se mélangent aux déchets dégradables. Pour éliminer ces débris, il est nécessaire de tamiser le compost obtenu à l'aide de différentes machines nécessitant des moyens humains et financiers supplémentaires sans garantie d'obtenir un compost répondant à une norme de qualité sévère.



Le recyclage de 3 030 bouteilles de 75cl (soit une tonne de verre), déposées dans les colonnes vertes, permet de réaliser 74,18€ d'économies.

Il est impératif que chacun d'entre nous jette ses emballages en verre dans les colonnes vertes. Ainsi, en adoptant le « Réflexe Verre » nous agissons pour deux causes :

- la première, environnementale, car une bouteille de verre jetée dans la nature met 4 000 ans à disparaître, or on sait la recycler à l'infini et préserver ainsi les ressources naturelles.
- la seconde, économique car une tonne de compost non normée surenchérit le traitement de 95 €.

Un Souffle de conseils avec Johan et Sébastien

Déchets textiles

Lors de nos contrôles de qualité des sacs jaunes, nous trouvons régulièrement des vêtements et des chaussures alors qu'ils devraient uniquement contenir des emballages recyclables.

Vous pouvez proposer vos textiles à des associations caritatives ou les déposer dans les colonnes spécifiques mises en place dans certaines communes.

Contactez votre mairie pour connaître leur emplacement.

Ici aussi on trie ...



Sud Rhône Environnement s'engage auprès des associations et des communes pour mettre en place la collecte sélective en toute occasion comme ce fut le cas pour le forum des associations de Beaucaire et la Gambade de Saint Roman.

Aussi, nos services restent à la disposition des associations désireuses de mettre en place le tri. Pour cela, contactez-nous par téléphone au 04.66.59.06.51 ou par courriel à srenv.selectif@wanadoo.fr.

Le Téléthon de Sud Rhône Environnement

Sud Rhône Environnement s'engage à reverser 5€ à l'AFM pour 10 kg d'emballages métalliques collectés à l'occasion du Téléthon.

Plus d'info sur cette action sur notre site internet :

www.sudrhoneenvironnement.org
ou par téléphone au 04 66 59 06 51.

Droit et informatique

Les services de Sud Rhône Environnement disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la communication auprès des habitants.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à nos services au 3, avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.